

## Commune de Gurgy Arrêté n° 2026/25

### Portant délégation de fonction et de signature au 4<sup>e</sup> adjoint

Le Maire de Gurgy

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints,

Vu la délibération relative à l'élection des adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Laetitia DA SILVA, 4<sup>e</sup> adjointe au maire,

#### ARRETE

Article 1 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Laetitia DA SILVA, 4<sup>e</sup> adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Animation
- Communication
- Associations.

Elle assurera les fonctions suivantes :

1. Dynamiser la vie locale et renforcer le lien social
  - Développer une programmation d'animations variées, conviviales et intergénérationnelles.
  - Encourager la participation des habitants et favoriser les rencontres entre générations.
  - Soutenir les initiatives citoyennes et les projets portés par les associations ou les habitants.
2. Déployer une communication municipale moderne, claire et cohérente
  - Garantir une communication régulière, lisible et accessible à tous.
  - Valoriser les actions municipales, les projets associatifs et les réussites locales.
  - Renforcer la présence de Gurgy sur les supports numériques et traditionnels.
3. Structurer et accompagner le tissu associatif
  - Être l'interlocuteur privilégié des associations gurgycoises.
  - Favoriser la coopération entre associations et la mutualisation des ressources.
  - Encourager les projets innovants et soutenir les démarches structurantes.
4. Animer la démocratie locale et la participation citoyenne
  - Favoriser l'implication des habitants dans la vie du village.
  - Développer des espaces d'expression, de consultation et de co-construction.
  - Valoriser les initiatives citoyennes et les engagements bénévoles

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame Laetitia DA SILVA signera les actes suivants : tous les courriers relatifs aux domaines mentionnés à l'article 1.

Article 3 : La signature par Madame Laetitia DA SILVA des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le maire, le directeur général des services de la commune de Gurgy, et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Gurgy.

Signature de l'adjoint :

Le 30/03/26



Fait à Gurgy, le 23-mars 2026  
Le Maire,

Cyril CHAUVOT

